Paris, le 18 octobre 2018 - La publication de la loi n° 2018-892 du 17 octobre 2018 relative à la désignation des CPP (Comités de Protection des P
ersonne
s) constitue une avancée
pour améliorer la compétitivité française en matière d
'
essais cliniques et sera bénéfique aux patients, à la recherche médicale et aux entreprises innovantes en santé.

France Biotech, l ' AFCRO
loi n° 2018-892

Avant de réaliser une recherche impliquant la personne humaine, un produit à brouiller en soumett
un de ces CPP (et pour chacun de ses effets)

Depuis 2016, ce comité était désigné de manière aléatoire, un changement résultant de la loi « expérie
étudié » de la loi n° 2012. Toutefois,
une lettre ouverte

Sans remettre en cause le principe de la désignation aléatoire, la loi précise désormais que le comité sa
le principe de la désignation aléatoire, la loi précise désormais que le comité sa

Cet aménagement va dans le sens d une meilleure efficacité du processus d approba

Désormais , le tirage au sort pourra tenir compte des compétentes

Nos quatre organisations seront attentives au contenu des textes d application et à l adaptat

À propos de l '

L ' Association Française des CROs (
https://www.afcros.com/fr/

A propos de Club PHASE 1

Le CLUB PHASE I est une association de loi 1901 dont les membres sont des personnes physiques
https://clubphase1.com

A propos du DITEP

Le DITEP est le département dédié aux essais cliniques de phase I à Gustave Roussy dont la mission

À propos de France Biotech

Créée en 1997, France Biotech est l'associa
www.francebiotech.fr